

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2795

AMENDEMENT

présenté par

M. Ben Cheikh, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	20 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	20 000 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Francophonie demeure un pilier essentiel de la diplomatie d'influence française. En qualité d'État hôte de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de présidente en exercice du XIX^e Sommet de la Francophonie jusqu'en 2026, la France a la responsabilité de garantir la vitalité et la cohérence du mouvement francophone. Premier bailleur de l'OIF et de ses opérateurs — Agence universitaire de la Francophonie (AUF), Association internationale des maires francophones (AIMF), Université Senghor d'Alexandrie, TV5Monde — notre pays joue un rôle moteur dans la promotion de la langue française, la coopération éducative et scientifique, ainsi que la défense du multilinguisme.

Or, les crédits actuellement alloués à la Francophonie — 30 millions d'euros en 2026, contre 50 millions d'euros en 2025 — traduisent une baisse préoccupante, qui ne correspond pas aux ambitions affichées par la France en matière de rayonnement culturel, linguistique et éducatif. La poursuite des engagements pris à Villers-Cotterêts en 2024, la préparation du XX^e Sommet de Siem Reap (Cambodge, 2026) et la mise en œuvre du Collège international de la Francophonie nécessitent des moyens renforcés.

Le développement de la Francophonie repose sur des actions concrètes : la formation des enseignants et des journalistes, le déploiement du programme « Volontaires unis pour la Francophonie », l'appui au fonds « La Francophonie avec Elles » pour l'autonomisation des femmes, la promotion d'une Francophonie économique (notamment via le salon FrancoTech), et la coopération universitaire dans le cadre du Programme international mobilité employabilité francophone (PIMEF).

Ces initiatives structurent un espace de solidarité, de savoirs partagés et de valeurs communes. La Francophonie est aussi un espace de mobilité et de circulation, favorisant la rencontre des jeunes, des

des chercheurs, des artistes et des entrepreneurs francophones. Elle crée des ponts entre continents, relie les sociétés civiles et encourage la construction d'un espace commun d'opportunités et de dialogue.

Le rétablissement et l'augmentation des crédits dédiés à la Francophonie sont donc indispensables pour maintenir la cohérence de notre action extérieure, amplifier le rayonnement du français comme langue d'avenir et répondre aux attentes croissantes de nos partenaires francophones.

Cet amendement propose donc d'abonder de 20 000 000 € les crédits (en AE et CP) dédiés à l'action 05, « Coopération multilatérale » du programme 209, « Solidarité à l'égard des pays en développement » et réduit d'un montant correspondant de 20 000 000 € l'action 02 « Aide économique et financière bilatérale » du programme 110 « Aide économique et financière au développement ».

Ce mouvement de crédits vise uniquement à rendre l'amendement recevable sur le plan budgétaire. Les auteurs entendent naturellement préserver l'intégrité des autres programmes de la mission, qui sont déjà sous-dotés, et considèrent qu'il serait plus juste d'augmenter l'ensemble de leurs crédits plutôt que de les réduire davantage.

Les auteurs appellent donc le Gouvernement à lever le gage et à réaffirmer le choix d'une France solidaire, crédible et engagée.